

3.1	Le premier degré : évolution	74
3.2	Le premier degré par département et académie	76
3.3	Le premier degré selon le sexe et l'âge	78
3.4	Le préélémentaire : évolution	80
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	82
3.6	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré [1]	84
3.7	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré [2]	86
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	88
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	90

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré scolarisent 6 760 600 élèves à la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Le premier degré gagne 41 700 élèves à la rentrée 2013 (+ 0,6 %), après une augmentation des effectifs de 8 200 élèves en 2012. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 42 300 élèves dans le secteur public et d'une diminution de 500 dans le secteur privé. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse entre 1992 et 1997 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2013, les effectifs préélémentaires dans les secteurs public et privé augmentent (respectivement + 1,0 % et + 0,2 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2013, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+ 0,5 %). Dans le secteur privé, on constate une légère baisse des effectifs en 2013 (- 0,2 % contre + 0,1 % en 2012).

Après une baisse en 2012, les effectifs d'élèves en classes d'inclusion scolaire augmentent en 2013 (+ 2,1 %). Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,3 % des élèves relevant de cet enseignement.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis). Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

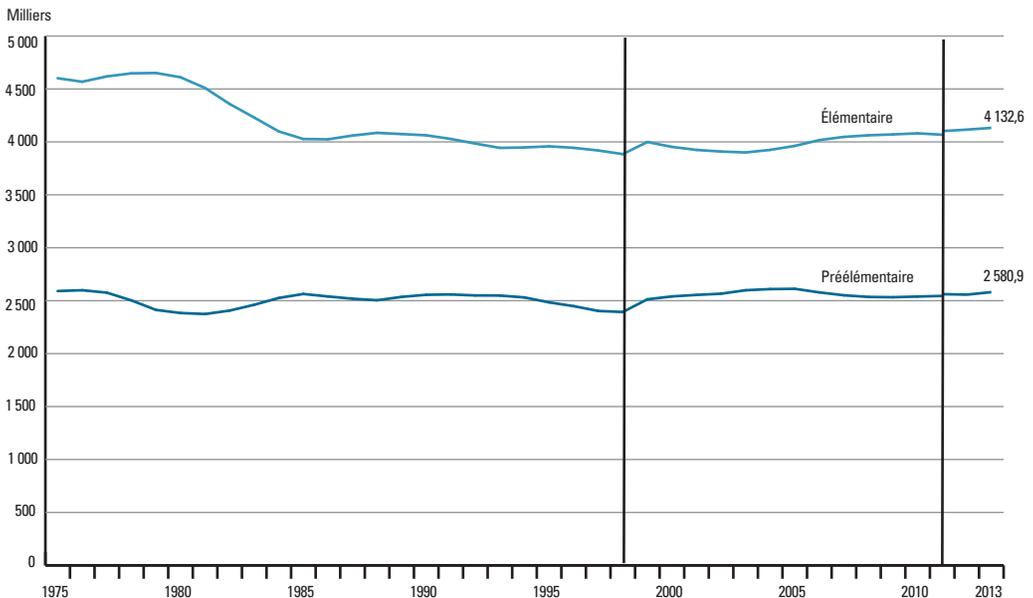
[1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013
Préélémentaire										
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0	2 267,1
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0	313,7
Total	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8
Élémentaire										
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8	3 552,1
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9	580,5
Total	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0
Clis										
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1	44,0
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1	3,2
Total	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3
Total premier degré										
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4
Total	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine avant 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, 6 760 600 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Les départements d'outre-mer scolarisent 311 700 enfants, dont 119 100 dans le département de La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,5 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,8 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % de la scolarisation des effectifs du premier degré dans les Alpes-de-Haute-Provence, en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Haute-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Haute-Saône, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,7 % à Mayotte à 11,4 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1 % chacune.

Les effectifs du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM sont en hausse par rapport à 2012 (+ 0,6 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Lyon et de Corse (+ 1,5 % chacune), Créteil, Versailles (+ 1,3 % chacune), Grenoble, Strasbourg et Nice (+ 1,2 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande part d'élèves (- 0,7 %), suivie de Paris et Nancy-Metz (respectivement - 0,3 % et - 0,2 %). Quatre autres académies de France métropolitaine perdent des élèves : Rennes, Limoges, Dijon et Reims.

Dans les DOM, la Guyane et Mayotte voient leurs effectifs augmenter (respectivement + 0,3 % et + 1,4 %) tandis que les autres départements sont en baisse, en particulier en Martinique, où les effectifs diminuent de 2,4 %.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (Voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2013

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 796	704	14 500	95,1	Meurthe-et-Moselle	64 627	4 119	68 746	94,0
Hautes-Alpes	11 558	1 015	12 573	91,9	Meuse	16 811	1 211	18 022	93,3
Bouches-du-Rhône	179 439	22 958	202 397	88,7	Moselle	92 661	4 216	96 877	95,6
Vaucluse	50 957	6 230	57 187	89,1	Vosges	32 877	2 363	35 240	93,3
Aix-Marseille	255 750	30 907	286 657	89,2	Nancy-Metz	206 976	11 909	218 885	94,6
Aisne	52 932	4 227	57 159	92,6	Loire-Atlantique	95 339	48 806	144 145	66,1
Oise	85 568	5 551	91 119	93,9	Maine-et-Loire	54 221	33 814	88 035	61,6
Somme	49 787	7 957	57 744	86,2	Mayenne	22 273	11 117	33 390	66,7
Amiens	188 287	17 735	206 022	91,4	Sarthe	50 536	8 686	59 222	85,3
Doubs	51 256	4 621	55 877	91,7	Vendée	34 695	33 991	68 686	50,5
Jura	22 940	2 568	25 508	89,9	Nantes	257 064	136 414	393 478	65,3
Haute-Saône	22 693	1 157	23 850	95,1	Alpes-Maritimes	89 791	10 457	100 248	89,6
Territoire de Belfort	13 159	1 332	14 491	90,8	Var	88 428	6 065	94 493	93,6
Besançon	110 048	9 678	119 726	91,9	Nice	178 219	16 522	194 741	91,5
Dordogne	31 574	2 038	33 612	93,9	Cher	25 554	1 841	27 395	93,3
Gironde	132 252	12 666	144 918	91,3	Eure-et-Loire	43 232	4 328	47 560	90,9
Landes	33 468	2 477	35 945	93,1	Indre	17 954	1 262	19 216	93,4
Lot-et-Garonne	26 937	2 801	29 738	90,6	Indre-et-Loire	51 496	5 794	57 290	89,9
Pyrénées-Atlantiques	45 253	13 124	58 377	77,5	Loir-et-Cher	29 385	3 200	32 585	90,2
Bordeaux	269 484	33 106	302 590	89,1	Loiret	65 291	6 064	71 355	91,5
Calvados	59 172	9 130	68 302	86,6	Orléans-Tours	232 912	22 489	255 401	91,2
Manche	37 722	8 715	46 437	81,2	Paris	135 941	39 659	175 600	77,4
Orne	21 763	5 112	26 875	81,0	Charente	28 179	2 764	30 943	91,1
Caen	118 657	22 957	141 614	83,8	Charente-Maritime	51 016	3 468	54 484	93,6
Allier	26 770	2 372	29 142	91,9	Deux-Sèvres	29 681	7 083	36 764	80,7
Cantal	10 165	1 402	11 567	87,9	Vienne	35 611	4 680	40 291	88,4
Haute-Loire	15 412	7 194	22 606	68,2	Poitiers	144 487	17 995	162 482	88,9
Puy-de-Dôme	50 900	6 616	57 516	88,5	Ardennes	25 893	2 066	27 959	92,6
Clermont-Ferrand	103 247	17 584	120 831	85,4	Aube	28 396	2 540	30 936	91,8
Corse-du-Sud	11 320	658	11 978	94,5	Marne	50 280	6 256	56 536	88,9
Haute-Corse	13 122	364	13 486	97,3	Haute-Marne	15 486	765	16 251	95,3
Corse	24 442	1 022	25 464	96,0	Reims	120 055	11 627	131 682	91,2
Seine-et-Marne	154 824	7 432	162 256	95,4	Côtes-d'Armor	40 463	17 659	58 122	69,6
Seine-Saint-Denis	182 719	9 285	192 004	95,2	Finistère	56 447	31 474	87 921	64,2
Val-de-Marne	134 517	11 237	145 754	92,3	Ille-et-Vilaine	69 794	41 506	111 300	62,7
Créteil	472 060	27 954	500 014	94,4	Morbihan	38 360	36 129	74 489	51,5
Côte-d'Or	44 577	4 310	48 887	91,2	Rennes	205 064	126 768	331 832	61,8
Nièvre	16 666	901	17 567	94,9	Eure	61 197	4 493	65 690	93,2
Saône-et-Loire	46 868	3 722	50 590	92,6	Seine-Maritime	115 169	11 243	126 412	91,1
Yonne	30 751	2 410	33 161	92,7	Rouen	176 366	15 736	192 102	91,8
Dijon	138 862	11 343	150 205	92,4	Bas-Rhin	100 551	5 359	105 910	94,9
Ardèche	23 505	7 844	31 349	75,0	Haut-Rhin	68 945	5 120	74 065	93,1
Drôme	45 392	6 592	51 984	87,3	Strasbourg	169 496	10 479	179 975	94,2
Isère	121 119	11 696	132 815	91,2	Ariège	12 307	1 100	13 407	91,8
Savoie	37 418	3 806	41 224	90,8	Aveyron	18 674	5 720	24 394	76,6
Haute-Savoie	72 064	10 547	82 611	87,2	Haute-Garonne	112 097	11 530	123 627	90,7
Grenoble	299 498	40 485	339 983	88,1	Gers	14 151	1 996	16 147	87,6
Nord	234 776	61 534	296 310	79,2	Lot	12 474	1 180	13 654	91,4
Pas-de-Calais	144 386	19 946	164 332	87,9	Hautes-Pyrénées	17 044	2 453	19 497	87,4
Lille	379 162	81 480	460 642	82,3	Tarn	29 862	5 456	35 318	84,6
Corrèze	18 893	1 411	20 304	93,1	Tarn-et-Garonne	24 150	3 029	27 179	88,9
Creuse	8 615	179	8 794	98,0	Toulouse	240 759	32 464	273 223	88,1
Haute-Vienne	30 060	1 724	31 784	94,6	Yvelines	148 386	15 207	163 593	90,7
Limoges	57 568	3 314	60 882	94,6	Essonne	138 998	7 350	146 348	95,0
Ain	62 250	6 529	68 779	90,5	Hauts-de-Seine	148 465	17 610	166 075	89,4
Loire	60 697	16 762	77 459	78,4	Val-d'Oise	139 413	7 911	147 324	94,6
Rhône	161 105	33 084	194 189	83,0	Versailles	575 262	48 078	623 340	92,3
Lyon	284 052	56 375	340 427	83,4	France métropolitaine	5 575 709	873 237	6 448 946	86,5
Aude	31 104	2 376	33 480	92,9	Guadeloupe	48 861	6 259	55 120	88,6
Gard	65 067	8 301	73 368	88,7	Guyane	40 847	2 824	43 671	93,5
Hérault	92 581	12 165	104 746	88,4	Martinique	37 902	3 332	41 234	91,9
Lozère	4 512	2 475	6 987	64,6	Mayotte	50 066	2 466	52 532	95,3
Pyrénées-Orientales	38 727	3 840	42 567	91,0	La Réunion	109 836	9 305	119 141	92,2
Montpellier	231 991	29 157	261 148	88,8	DOM	287 512	24 186	311 698	92,2
					France métr. + DOM	5 863 221	897 423	6 760 644	86,7

Présentation

Les écoles du premier degré scolarisent 6 760 600 élèves à la rentrée 2013 en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces effectifs sont en hausse de 41 700 élèves (+ 0,6 %) par rapport à la rentrée 2012.

Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37,5 %).

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,5 % des filles et 5,0 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et respectivement 9,9 % et 12,8 % en CM2 [2]. Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CE1 et de 2,8 points en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité pour atteindre, en fin de CM2, 13 % pour les garçons et 10 % pour les filles.

En France métropolitaine, les taux de redoublement en CP et en CE1 baissent encore significativement dans l'enseignement public à 2,9 % et 3,2 % en 2013 après 3,4 % et 4,1 % en 2012 [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,2 % et 1,0 %, il est le plus faible en CM1 (0,8 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté aux niveaux CE2 et CM1 où ils sont équivalents aux taux métropolitains.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2013-2014 sont nés en 2011.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13.33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2013

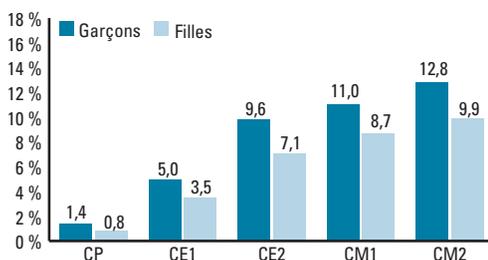
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Clis (1)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	75 129	38 434	0	0	0	0	75 129	38 434	
	3 ans	723 659	355 273	0	0	34	14	723 693	355 287	
	4 ans	728 934	356 409	72	36	77	39	729 083	356 484	
	5 ans	729 338	356 089	5 372	3 059	135	38	734 845	359 186	
	6 ans	9 370	3 211	707 289	348 138	676	238	717 335	351 587	
	7 ans	606	235	718 799	353 428	3 924	1 359	723 329	355 022	
	8 ans	109	58	695 679	341 941	6 616	2 361	702 404	344 360	
	9 ans	0	0	684 154	335 971	9 414	3 552	693 568	339 523	
	10 ans	0	0	655 950	323 978	11 004	4 131	666 954	328 109	
	11 ans	0	0	83 159	35 907	10 999	4 242	94 158	40 149	
	12 ans	0	0	1 465	674	993	400	2 458	1 074	
	13 ans et plus	0	0	123	53	142	61	265	114	
	Total y c. Mayotte		2 267 145	1 109 709	3 552 062	1 743 185	44 014	16 435	5 863 221	2 869 329
	France métropolitaine		2 164 163	1 059 192	3 370 411	1 654 097	41 135	15 441	5 575 709	2 728 730
Privé	2 ans	22 027	11 306	0	0	25	12	22 052	11 318	
	3 ans	95 097	46 487	0	0	8	2	95 105	46 489	
	4 ans	96 926	47 648	15	7	15	5	96 956	47 660	
	5 ans	98 210	47 796	1 170	663	15	8	99 395	48 467	
	6 ans	1 326	473	112 282	55 030	43	18	113 651	55 521	
	7 ans	88	38	115 545	56 443	261	99	115 894	56 580	
	8 ans	44	27	114 107	55 612	447	170	114 598	55 809	
	9 ans	0	0	113 915	55 673	662	277	114 577	55 950	
	10 ans	0	0	110 439	54 213	790	307	111 229	54 520	
	11 ans	0	0	12 749	5 343	783	314	13 532	5 657	
	12 ans	0	0	280	129	89	44	369	173	
	13 ans et plus	0	0	40	23	25	10	65	33	
	Total y c. Mayotte		313 718	153 775	580 542	283 136	3 163	1 266	897 423	438 177
	France métropolitaine		305 189	149 553	564 911	275 465	3 137	1 256	873 237	426 274
Public + Privé	2 ans	97 156	49 740	0	0	25	12	97 181	49 752	
	3 ans	818 756	401 760	0	0	42	16	818 798	401 776	
	4 ans	825 860	404 057	87	43	92	44	826 039	404 144	
	5 ans	827 548	403 885	6 542	3 722	150	46	834 240	407 653	
	6 ans	10 696	3 684	819 571	403 168	719	256	830 986	407 108	
	7 ans	694	273	834 344	409 871	4 185	1 458	839 223	411 602	
	8 ans	153	85	809 786	397 553	7 063	2 531	817 002	400 169	
	9 ans	0	0	798 069	391 644	10 076	3 829	808 145	395 473	
	10 ans	0	0	766 389	378 191	11 794	4 438	778 183	382 629	
	11 ans	0	0	95 908	41 250	11 782	4 556	107 690	45 806	
	12 ans	0	0	1 745	803	1 082	444	2 827	1 247	
	13 ans et plus	0	0	163	76	167	71	330	147	
	Total y c. Mayotte		2 580 863	1 263 484	4 132 604	2 026 321	47 177	17 701	6 760 644	3 307 506
	France métropolitaine		2 469 352	1 208 745	3 935 322	1 929 562	44 272	16 697	6 448 946	3 155 004

(1) Classes d'inclusion scolaire.

[2] Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2013 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	2,9	3,1	1,2	0,8	1,0
DOM	3,6	5,9	1,2	0,8	1,7
France métropolitaine + DOM	2,9	3,2	1,2	0,8	1,0

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

À la rentrée 2013, 2 580 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire augmente par rapport à l'année précédente (+ 0,9 %). Pour la première fois depuis 10 ans, le nombre d'écoliers âgés de deux ans augmente en 2013 (+ 6 100 élèves), en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge dans les zones les plus défavorisées.

Hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux ans est en hausse et atteint 11,9 % en 2013 [2]. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 %, a été divisé par 3. Dans les zones d'éducation prioritaire, le taux de scolarisation des moins de trois ans est également en hausse par rapport à 2012. Il atteint 20,7 % après avoir été à son niveau le plus bas en 2012 avec 17,8 % des enfants de deux ans scolarisés en éducation prioritaire. Depuis 20 ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de 3 à 5 ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Depuis 1999, la baisse du taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,6 % en 1999) [3]. À la rentrée 2013, ce taux est en hausse. Il atteint 77,7 % contre 77,1 % à la rentrée 2012. Cette hausse est en grande partie due à l'augmentation du taux de scolarisation des enfants âgés de deux ans.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2013 pour l'année scolaire 2013-2014 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2013 sont nés en 2011, ceux de trois ans en 2010.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2014, ont été calées sur le recensement de la population (RP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MENESR-DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 13,33 ; 12.24 ; 11.26 ; 11.09 ; 10.04.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2013						Rappel 2012		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	72 345	21 613	93 958	75 129	22 027	97 156	69 206	21 878	91 084
%	3,3	7,1	3,8	3,3	7,0	3,8	3,1	7,0	3,6
3 ans	692 958	92 452	785 410	723 659	95 097	818 756	713 386	94 755	808 141
%	32,0	30,3	31,8	31,9	30,3	31,7	31,8	30,3	31,6
4 ans	695 063	94 144	789 207	728 934	96 926	825 860	731 711	97 781	829 492
%	32,1	30,8	32,0	32,2	30,9	32,0	32,6	31,2	32,4
5 ans	694 216	95 568	789 784	729 338	98 210	827 548	720 637	97 410	818 047
%	32,1	31,3	32,0	32,2	31,3	32,1	32,1	31,1	32,0
6 ans et plus	9 581	1 412	10 993	10 085	1 458	11 543	9 040	1 216	10 256
%	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	2 164 163	305 189	2 469 352	2 267 145	313 718	2 580 863	2 243 980	313 040	2 557 020
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Les élèves âgés de 2 ans

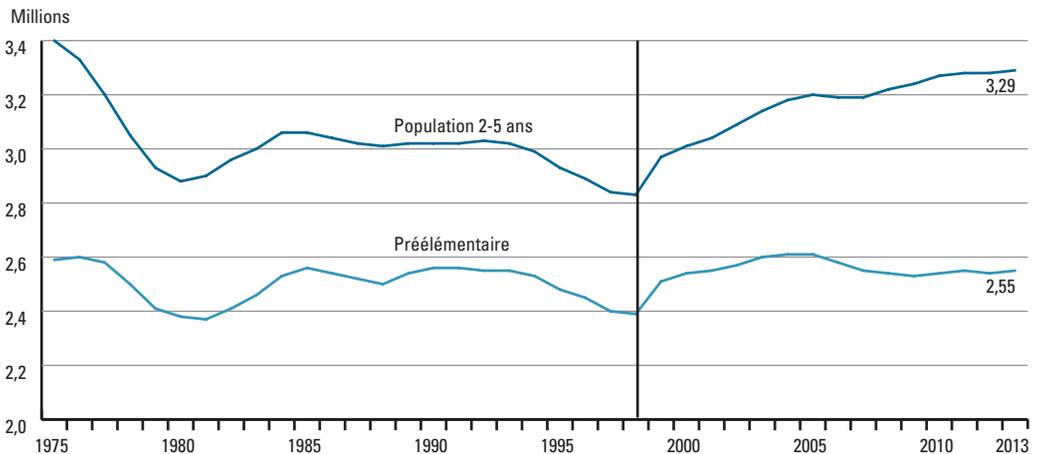
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1)					
	1999	2009	2010	2011	2012	2013
Effectifs	256 089	123 295	111 678	94 588	90 970	96 983
Taux de scolarisation	34,6	15,2	13,6	11,6	11,0	11,9
<i>dont en éducation prioritaire</i>	32,8	21,1	20,3	17,9	17,8	20,7
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,9	77,7	77,2	77,1	77,7

(1) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

[3] Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée

(France métropolitaine avant 1999, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

L'année scolaire 2013-2014 constitue une année de continuité dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire à la rentrée 2015, tel que prévu par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La liaison avec les professeurs de collège permet d'aborder directement le niveau A2, sans reprendre systématiquement les apprentissages visés à l'école élémentaire.

À la rentrée 2013, 99,7 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes [1]. La progression constatée pour la classe de CE1 est confirmée avec une couverture, pour les écoles publiques, de 96,3 % (contre 95 % en 2012, 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour le cycle III.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,4 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue [2]. L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6 % des groupes d'élèves (contre 6,2 % en 2012 et 7,6 % en 2011).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais augmente légèrement à 93 % des groupes (92,2 % en 2012), l'enseignement de l'allemand, avec 4,2 % des groupes, est revenu au niveau qu'il avait en 2011.

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2013-2014 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public			Privé sous contrat		
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)
2001-2002	71,9	24,7	-	71,9	22,8	-
2002-2003	83,8	55,7	-	80,9	59,6	-
2003-2004	89,6	70,6	-	89,8	73,8	-
2004-2005	93,3	81,0	-	85,5	61,1	-
2005-2006	97,5	92,9	-	88,5	81,2	-
2006-2007	98,5	97,5	-	91,0	87,2	-
2007-2008	99,3	99,0	59,5	94,1	92,2	72,4
2008-2009	99,9	99,7	72,4	94,0	92,2	78,4
2009-2010	99,9	99,7	81,9	96,3	95,0	85,8
2010-2011	99,3	99,1	86,3	96,5	95,6	89,6
2011-2012	99,6	98,5	91,9	97,5	97,0	91,6
2012-2013	99,6	99,4	95,0	97,5	97,0	93,6
2013-2014	99,7	99,6	96,3	96,8	96,5	93,7

(1) L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	-	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	-	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	-	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	-	1,3	0,6	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	-	1,3	0,3	-
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	-
2011-2012	4,4	96,1	-	1,7	0,2	-
2012-2013	6,7	92,2	-	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	-	1,7	0,2	-

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 141 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Les élèves en situation de handicap sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en Clis contre 2 en 2013 [1].

Entre 3 et 5 ans, les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 10 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (700 élèves), un élève sur trois (7 100 élèves) à l'âge de 8 ans, et un élève sur deux (24 500 élèves) au-delà de 9 ans. Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 1,6 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis (37 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide 14 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (10 100 élèves), 64 % sur une partie de leur temps scolaire (44 400 élèves) et 22 % d'un accompagnement mutualisé (15 300 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés ou de troubles « autres », plus de six élèves dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, ...) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, un tiers des déficients auditifs et plus d'un quart des handicapés moteurs [4].

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe 3 catégories d'AVS :

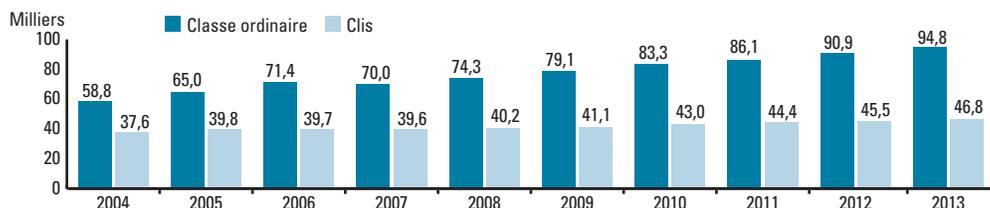
- **AVS-i** (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- **AVS-m** (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- **AVS-co** (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une Clis ou d'une Ullis.

Pour en savoir plus

- Note d'Information 12.10.

[1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)



[2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 625	2,8	35,8	35	0,1	45,7	2 660	1,9	36,0
4 ans	6 621	7,0	29,7	74	0,2	44,6	6 695	4,7	29,9
5 ans	10 707	11,3	28,4	127	0,3	30,7	10 834	7,7	28,5
6 ans	14 016	14,8	29,8	698	1,5	32,5	14 714	10,4	30,0
7 ans	12 904	13,6	29,3	4 235	9,1	34,0	17 139	12,1	30,4
8 ans	12 450	13,1	27,8	7 107	15,2	35,2	19 557	13,8	30,5
9 ans	13 439	14,2	27,4	10 043	21,5	37,2	23 482	16,6	31,6
10 ans	13 080	13,8	26,3	11 664	24,9	37,7	24 744	17,5	31,7
11 ans	8 074	8,5	29,3	11 664	24,9	38,0	19 738	13,9	34,5
12 ans et plus	866	0,9	32,8	1 136	2,4	38,6	2 002	1,4	36,1
Total	94 782	100,0	28,6	46 783	100,0	36,9	141 565	100,0	31,4

Lecture - 14,8 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,8 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

[3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Total
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 547	13 304	5 453	21 304	33,8	41 759	63 063
Troubles du psychisme	3 313	12 694	3 408	19 415	65,4	10 251	29 666
Troubles du langage et de la parole	502	6 987	2 812	10 301	61,1	6 548	16 849
Troubles auditifs	91	743	246	1 080	26,7	2 964	4 044
Troubles visuels	188	693	191	1 072	45,2	1 301	2 373
Troubles viscéraux	319	803	276	1 398	62,5	839	2 237
Troubles moteurs	1 525	3 868	1 295	6 688	66,4	3 382	10 070
Plusieurs troubles associés	1 327	4 025	1 229	6 581	64,5	3 624	10 205
Autres troubles	282	1 269	414	1 965	64,3	1 093	3 058
Total	10 094	44 386	15 324	69 804	49,3	71 761	141 565
%		7,1	31,4	10,8	49,3	50,7	100,0

[4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,8	3,3	28,4
Troubles du psychisme	3,6	3,0	9,3
Troubles du langage et de la parole	2,6	8,9	9,2
Troubles auditifs	21,1	32,7	22,7
Troubles visuels	14,8	41,9	12,9
Troubles viscéraux	1,7	7,4	7,0
Troubles moteurs	3,4	28,2	15,4
Plusieurs troubles associés	3,8	9,1	15,0
Autres troubles	3,4	5,6	5,1
Total	4,3	7,7	19,0

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

En 2013, 83 % des 141 600 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. 17 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...). La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

46 800 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2013, 1 300 élèves supplémentaires sont scolarisés en Clis, soit une hausse de 2,8 % contre 1,7 % en 2012.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé [3]. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Clermont-Ferrand, d'Amiens, de La Réunion, de la Guadeloupe et de Guyane (1,5 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Mayotte (moins de 1,0 %).

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus
- Note d'Information 12.10.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 ou 4 journées (2)	Total		(%)
Classe ordinaire	Préélémentaire	17 044	1 471	5 687	4 138	11 296	39,9	28 340
	Élémentaire	60 294	550	1 451	4 147	6 148	9,3	66 442
	Total	77 338	2 021	7 138	8 285	17 444	18,4	94 782
Clis	Préélémentaire	5 168	242	832	932	2 006	28,0	7 174
	Élémentaire	35 317	226	1 139	2 927	4 292	10,8	39 609
	Total	40 485	468	1 971	3 859	6 298	13,5	46 783
Total		117 823	2 489	9 109	12 144	23 742	16,8	141 565

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

(2) 4 journées pour les écoles ayant adopté la réforme des rythmes scolaires.

Lecture - 16,8 % (soit 23 742 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

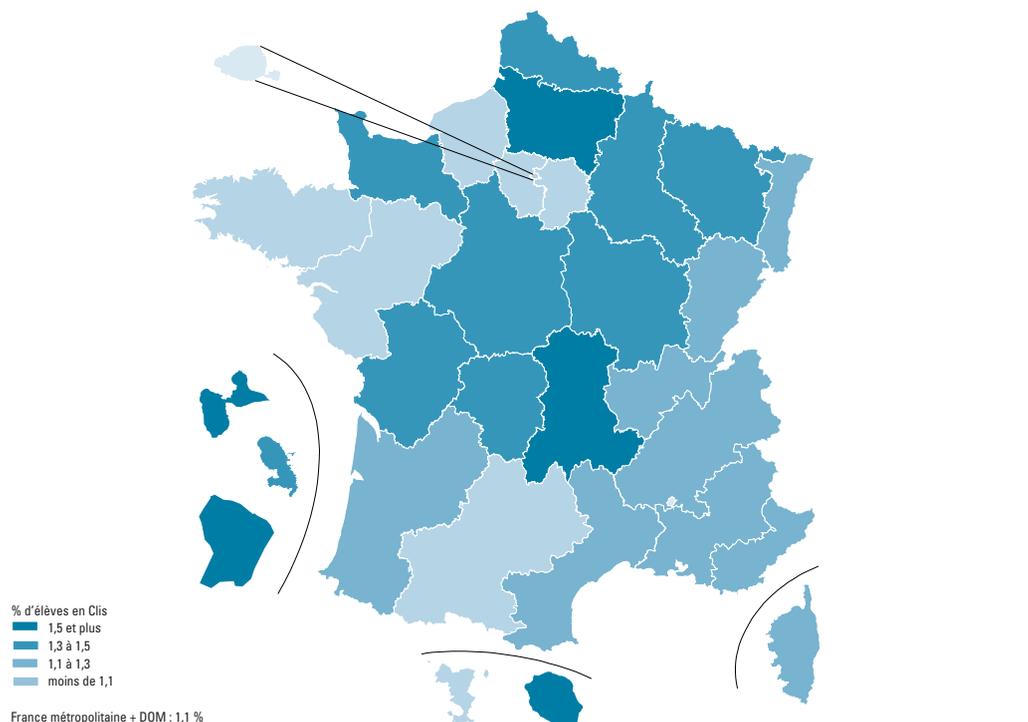
[2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012)

	1980	1990	1999	2004	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	38 684	40 426	41 714	42 418	42 737	43 933
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 367	2 559	2 714	2 784	2 784	2 850
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,2	94,0	93,9	93,8	93,9	93,9

[3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2013-2014 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, 784 300 élèves sont entrés en sixième, dont 89 200 avec au moins un an de retard (11,4 %) [1]. Ce taux est inférieur de presque 6 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,3 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (26,1 % contre 3,3 %).

Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (10,1 % contre 12,6 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (20,0 % contre 11,3 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2013, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (-9,8 points) que pour les autres (-3,5 points).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

Les entrants en sixième

Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Éclair

Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » a remplacé, à la rentrée 2011, les réseaux « ambition réussite » (RAR). Voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MENESR-DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

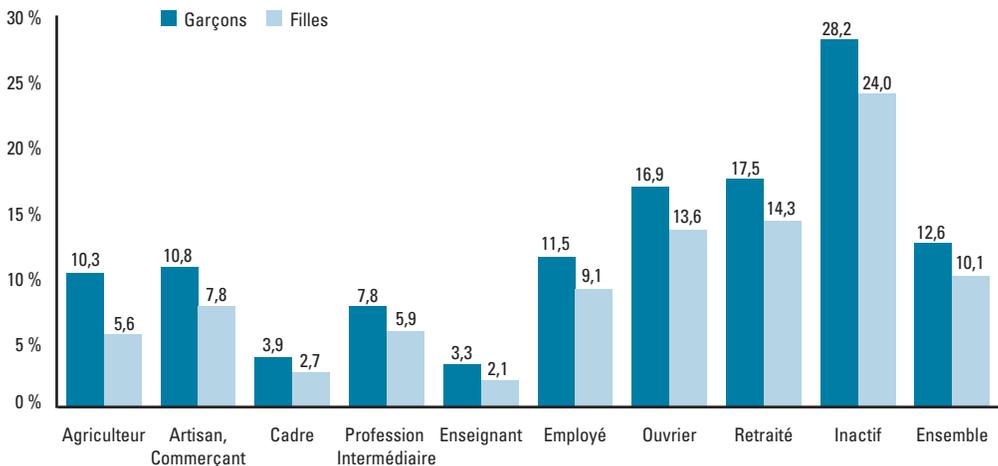
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013		
								Public	Privé	Total
« À l'heure » ou en avance										
Effectifs	592 974	627 509	646 494	659 401	695 692	698 452	695 165	586 252	108 831	695 083
%	82,8	84,7	86,1	86,8	87,9	87,7	88,0	87,9	88,4	88,6
1 an de retard										
Effectifs	117 304	109 457	101 103	97 595	93 761	95 522	91 741	76 440	10 393	86 833
%	16,4	14,8	13,5	12,8	11,8	12,0	11,6	11,5	8,4	11,1
Au moins 2 ans de retard										
Effectifs	6 044	4 214	3 315	2 814	2 010	2 805	2 809	2 023	320	2 343
%	0,8	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Total en retard										
Effectifs	123 348	113 671	104 418	100 409	95 771	98 327	94 550	78 463	10 713	89 176
%	17,2	15,3	13,9	13,2	12,1	12,3	12,0	12,4	9,4	11,4
Total entrants en 6^e	716 322	741 180	750 912	759 810	791 463	796 779	789 715	664 715	119 554	784 259

Lecture - 11,4 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2013 avaient au moins un an de retard. 11,1 % en avaient un seul, et 0,3 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 selon l'origine sociale de l'élève (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2013 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public)

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	29 514	80,0	556 738	88,7	70,2	85,2
1 an de retard	6 991	19,0	69 449	11,1	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	367	1,0	1 656	0,3	2,1	0,5
Total en retard	7 358	20,0	71 105	11,3	29,8	14,8
Total entrants en 6^e	36 872	100,0	627 843	100,0	100,0	100,0

RAR : réseau ambition réussite.

Lecture - En 2013, 20,0 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant au dispositif « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » (Éclair) avaient au moins un an de retard. 19,0 % en avaient un seul, et 1,0 % en avait au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle [1]. En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % [2]. La prévalence de la surcharge pondérale est en diminution, en grande section maternelle, par rapport à 1999-2000, alors qu'elle est quasi stable en CM2, par rapport à 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 26 % des élèves de CM2 ont au moins deux dents cariées en 2007-2008 contre 33 % en 2001-2002, et 12 % sont dans ce cas en maternelle (15 % en 1999-2000). Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants en CM2 ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 10 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2007-2008, ces parts étant en augmentation depuis 2004-2005 (respectivement 12 % et 9 %).

14 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2005-2006, en légère augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 %, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Enfin, en CM2, la couverture vaccinale contre l'hépatite B est en progression (46 % contre 39 % en 2004-2005), ainsi que celle contre la rougeole (au moins une dose) : seuls 3 % des enfants n'étaient pas vaccinés en 2007-2008 contre 6 % en 2004-2005.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2007-2008, 25 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre respectivement 10 % et 1 % des enfants de cadres, proportions proches de celles constatées en 2004-2005 [3].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En CM2, 25 % d'entre eux sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [4]. Ces enfants sont deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (15 % contre 7 %). Ils portent moins fréquemment un appareil dentaire (7 % contre 11 %) ainsi que des lunettes (23 % contre 25 %). À l'exception du port de lunettes, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2004-2005.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information 11.18.

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, n° 853, DREES, septembre 2013.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)	
	1999-2000	2005-2006
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	9,8
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	10,7
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants non vaccinés contre la rougeole (1 dose) (2)	4,8	5,9	3,4
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (2)	33,5	38,9	45,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

(2) Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

[3] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents en CM2 (France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2004-2005	2007-2008	2004-2005	2007-2008
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,1	9,6	1,1	0,8
Professions intermédiaires	18,7	16,4	2,1	2,2
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,9	21,4	2,0	3,9
Employés	22,1	21,0	4,2	4,4
Ouvriers	26,7	24,5	6,8	7,0
Inconnu	17,4	20,3	4,3	7,9
Ensemble	20,1	18,9	3,7	4,0

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

[4] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en CM2

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2004-2005		2007-2008	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8	25,3	17,4
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2	6,8	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,0	6,9	14,7	6,7
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5	7,2	11,3
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0	22,8	25,0

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2007-2008, 25,3 % des élèves de CM2 scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 17,4 % hors éducation prioritaire.